

Département de la Savoie
Arrondissement de St Jean de Maurienne

**COMMUNAUTE DE COMMUNES
DU
CANTON DE LA CHAMBRE**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Date de convocation
Le 11 décembre 2023

Nombre de délégués

. en exercice : **27**
. présents : **22**
. votants : **25**

L'an DEUX MILLE VINGT TROIS

Le **DIX HUIT DECEMBRE**

Le Conseil légalement convoqué,
s'est réuni en session ordinaire, à
Saint-Etienne-de-Cuines, sous la présidence
de Monsieur Bernard CHENE, Président

Présents : Mesdames CARRON, CLEMENT, COMBET-BLANC, DRILLAT, DULAC, DUPENLOUP, PION, RANCUREL, SONZOGNI et Messieurs BOIS, BONNIVARD, BORDON, BOST, CECILLE, CHENE, COMBET, GIRARD, GOYET, JAL, LE ROUX, MORVAN, ROCHETTE

Absents excusés : Madame Martine BIGNARDI
Madame Corinne CORVAL
Monsieur Bertrand MONDET
Monsieur André TOGNET
Monsieur Dominique LAZZARO

procuration à Monsieur Dominique LAZZARO
procuration à Madame Marie-France RANCUREL
procuration à Monsieur Christian ROCHETTE
procuration à Madame Françoise COMBET-BLANC

Secrétaire de séance : Monsieur Pierre-Yves BONNIVARD

OBJET : VALIDATION DE L'INVENTAIRE DES ZONES D'ACTIVITES ECONOMIQUES POUR SE CONFORMER A LA LOI CLIMAT ET RESILIENCE

Le Président rappelle que délibération du 3 juillet 2023 le Conseil communautaire a voté l'engagement de la 4C dans la réalisation de l'inventaire des zones d'activités économiques au titre de la loi Climat et Résilience.

Dans ce cadre une information des propriétaires et des occupants des zones d'activité économique a été réalisée via un communiqué de presse locale, par voie d'affichage avec le concours des communes concernées, ainsi que sur le site internet de la 4C. Les occupants (établissements) ainsi que les propriétaires des zones définies disposaient d'une période de trente jours pour adresser à la 4C les formulaires de réponses.

La collectivité a ensuite réalisé un inventaire des zones d'activités économiques conformément à l'article L.318-8-1 du code de l'urbanisme, comportant :

- Un état parcellaire des unités foncières composant la zone d'activité économique, mentionnant la surface de chaque unité foncière et l'identification du propriétaire,
- L'identification des occupants de la zone d'activité économique
- Le taux de vacance de la zone d'activité économique, calculé en rapportant le nombre total d'unités foncières de la zone d'activité au nombre d'unités foncières qui ne sont plus affectées à une activité assujettie à la cotisation foncière des entreprises prévues à l'article 1447 du code général des impôts depuis au moins deux ans au 1^{er} janvier de l'année d'imposition et qui sont restées inoccupées au cours de la même période.

Conformément à la loi, cet inventaire sera communiqué aux autorités compétentes en matière de Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT), Plan Local d'Urbanisme (PLU), Programme Local de l'Habitat (PLH).

La présente délibération vaut donc validation de l'inventaire des zones d'activités économiques définies par la collectivité dans le cadre de cette démarche.

Au bénéfice de ces éléments, le Président propose au Conseil communautaire :

- D'approuver l'inventaire des zones d'activités économiques du territoire,
- De transmettre cet inventaire aux autorités compétentes en matière de Scot, PLU et PLH,
- De l'autoriser à signer tous documents, administratif, juridique ou financier à intervenir en application du présent exposé des motifs.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, à l'unanimité :

Vu la loi n° 2021-1104 du 22 août 2021 portant lutte contre le dérèglement climatique et renforcement de la résilience face à ses effets, dite loi Climat et Résilience, et notamment son article 220 II,

Vu le code de l'urbanisme et notamment son article L. 318-8-2,

Vu les statuts de la Communauté de Communes du Canton de La Chambre,

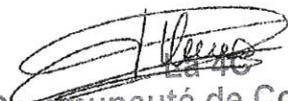
Vu la délibération du Conseil communautaire du 6 décembre 2016 définissant le périmètre des zones d'activité économique,

- **APPROUVE** l'inventaire des zones d'activités économiques définies par la 4C dans le cadre de cette démarche,
- **ACCEPTE** de transmettre cet inventaire aux autorités compétentes en matière de Scot, PLU et PLH,
- **AUTORISE** le Président à signer tous documents, administratif, juridique ou financier à intervenir en application du présent exposé des motifs.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus.

Le secrétaire de séance,
Pierre-Yves BONNIVARD

Le Président,
Bernard CHENE



Communauté de Communes
du Canton de La Chambre
39 place Jean Viard - 73130 ST ETIENNE DE CUINES
Tél. : 04 79 56 26 64
Mail : ecomcco@orange.fr - site Internet : <http://www.la4c.fr>